

**Vendredi 21 novembre 2014 - 15:23**

## **Le Collège et le Syndicat national des audioprothésistes demandent des tarifs négociés pour les appareils d'entrée de gamme**

PARIS, 21 novembre 2014 (APM) - Le Collège national d'audioprothèse (CNA) et le Syndicat national des audioprothésistes (Unsaf) ont proposé dans un communiqué jeudi la mise en place de tarifs négociés entre les pouvoirs publics et les professionnels pour des appareils "d'entrée de gamme accessibles au plus grand nombre".

Ils réagissaient à la publication d'un rapport de l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé, qui prône une meilleure régulation des prix et des remboursements des dispositifs médicaux (DM), notamment les audioprothèses. L'étude indique que le reste à charge est en moyenne de 1.351 euros par appareil après remboursement par l'assurance maladie obligatoire (AMO), et de 939 euros après intervention des complémentaires santé, soit 64% du prix de vente (cf APM NCRKK001).

Dans leur communiqué, le CNA et l'Unsaf affirment que "le faible remboursement des appareils auditifs pour les adultes mobilise les audioprothésistes", qui "craignent le renoncement" des patients "à un équipement de qualité". "Une coopération avec les pouvoirs publics est plus indispensable que jamais", assurent-ils.

Ils disent proposer, dans le cadre de travaux avec l'assurance maladie, "un conventionnement national et mise en place de tarifs, négociés avec les professionnels, pour des appareils d'entrée de gamme accessibles au plus grand nombre".

Ils préconisent également de rendre systématique un essai de l'appareil par le patient, reprenant une proposition du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2013 sur les aides techniques aux personnes âgées et handicapées (cf APM NCQJ3002).

Le CNA et l'Unsaf proposent également la mise en place d'"une garantie de quatre ans systématique".

"Il est important que le reste à charge soit abordé avec transparence et par un maximum d'acteurs", affirme le président de l'Unsaf, Luis Godinho, cité dans le communiqué. "L'accompagnement par un audioprothésiste est indispensable pour offrir au malentendant une meilleure qualité de vie et une meilleure santé, c'est le coeur de notre système bâti sur la solidarité. Nous espérons que le dialogue entamé avec l'assurance maladie et le ministère de la santé se concrétisera bientôt", ajoute-t-il.

La France compte 6 millions de malentendants. Parmi eux, 2,5 millions à 3 millions devraient être équipés d'un appareil d'audioprothèse, et seuls 1,5 million d'entre eux le sont, pointe le communiqué citant le rapport de l'Igas.

Par ailleurs, dans un autre communiqué vendredi, le CNA signale que le prochain "enseignement post-universitaire" (des journées de formations annuelles) qu'il organise aura lieu vendredi 5 et samedi 6 décembre, sur le thème "Les méthodologies d'appareillage et leur utilisation pour le choix prothétique".

nc/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

NCRKL003 21/11/2014 15:24 ACTU

©1989-2014 APM International.